

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 19.06.2014

Présents : Joël Riguelle, *Bourgmestre-Président* ;
Jean-Marie Colot, *1er Échevin* ;
Michaël Vander Mynsbrugge, Vincent Riga, Stéphane Tellier, Marc Vande Weyer, Pierre Tempelhof, Agnès Vanden Bremt, *Échevins* ;
Monique Dupont, Peter Decabooter, Marc Ghilbert, Marie Kunsch, Chantal Dubocage, Said Chibani, Ndongo Diop, Yonnec Polet, Katia Van den Broucke, Nicolas Stassen, Nicolas Pantidis, François Robe, Dirk Moors, *Conseillers communaux* ;
Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.

Excusés : Marc Hermans, Christian Boucq, Fatiha Metioui-Amanzou, Luc Demullier, Vincent Lurquin, Véronique Bruyninckx, *Conseillers communaux* ;
Jean-François Culot, *Président du CPAS*.

#Objet : Taxe sur les antennes émettant des radiations non ionisantes - Abrogation#

LE CONSEIL,

Vu l'article 170 de la Constitution ;
Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale ;
Vu la délibération du Conseil communal du 24.10.2013, relative à la taxe sur les antennes émettant des radiations non ionisantes, devenue exécutoire le 04.02.2014, pour un terme expirant le 31.12.2015 ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE ce qui suit à l'unanimité des voix :

Article unique

La délibération du 24.10.2013 visée en préambule et relative à la même matière est abrogée avec effet au 31.12.2013.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

21 votants : 21 votes positifs.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Bourgmestre-Président,
(s) Joël Riguelle

Pour copie conforme.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,


Philippe ROSSIGNOL


Joël RIGUELLE